



## **MOTION DES AODE DANS LES ZNI DE GUADELOUPE, REUNION, GUYANE ET MARTINIQUE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE**

### **Attendu que :**

- **Le 23 avril 2024, à Fort-de-France :** les AODE<sup>1</sup> des ZNI Guadeloupe, Réunion, Guyane et Martinique ont tenu, en présence des sénateurs Mme Conconne et M. Buval, des députés MM. Nilor et William, une table ronde avec la FNCCR<sup>2</sup>, le CAS-FACE<sup>3</sup> et EDF SEI<sup>4</sup> sur la question suivante : « Comment le service public peut-il répondre aux enjeux de qualité de fourniture dans les ZNI ? »

### **Considérant que :**

- **L'état des lieux de la distribution de l'électricité dans les ZNI a fait ressortir des contraintes et constats :**
  - Un coût de production important
  - Une organisation du système électrique différente du modèle continental
  - Une fragilité accrue de l'équilibre offre-demande
  - Une crise sociale mais aussi climatique
  - Un environnement tropical : température, hygrométrie et salinité importante générant un vieillissement accéléré des installations

<sup>1</sup> Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité

<sup>2</sup> Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

<sup>3</sup> Le compte d'affectation spéciale pour le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

<sup>4</sup> Electricité de France Systèmes Energétiques Insulaires



- Une évolution des règles du CAS FACE globalement plus contraignante
- Une qualité de service dégradée sous certains aspects : délais de raccordement, temps moyen de coupure, état du réseau

➤ **L'enjeu de satisfaction des populations concernées implique :**

**En matière de données transmises par les concessionnaires :**

- Une équivalence avec la qualité des données transmises aux AODE de l'hexagone par ENEDIS (convention cartographie, programmes travaux dont Départs mal alimentés, inventaire FACE, données compteurs numériques, données audits des contrôle,...), une fiabilisation de toutes ces données, un respect des délais de transmission contractuels et notamment des propositions de programmes travaux

**En matière de relation clientèle (particuliers/entreprises) :**

- Une simplification des démarches et procédures (exemple : service en ligne complexe pour les administrés)
- Une réduction significative des délais de raccordement des clients tant pour les consommateurs que pour les producteurs

**En matière d'état du réseau :**

Le renforcement de la maintenance du réseau face au vieillissement prématuré des ouvrages





Une information détaillée, chiffrée et régulière à l'autorité concédante (supports vétustes, élagage, OMT<sup>5</sup>, opérations PDV<sup>6</sup>,.. )

**En matière de qualité de fourniture :**

- Un effort d'investissement exceptionnel pour les ZNI en écart significatif en matière de qualité de l'alimentation électrique

**En matière de transition énergétique :**

- La gestion des nouvelles énergies (l'intermittence, foisonnement de la production...) par l'intégration des systèmes de stockage et de gestion d'énergie, le développement des réseaux intelligents, l'injection de l'énergie stockée
- Des investissements permettant l'évolution du réseau en adéquation avec le développement des EnR,
- De pouvoir disposer d'une donnée fiable sur l'état du réseau pour anticiper les investissements d'amélioration du réseau en vue de l'intégration des EnR

**En matière de cadre contractuel :**

- L'importance d'un diagnostic chiffré et complet dans le contrat de concession spécifique aux ZNI

**En matière de patrimoine :**

- la prise en compte des surcoûts spécifiques des ZNI (élagage, qualité du sol, coût d'acheminement du matériel...) dans l'outil de valorisation des remises gratuites

**Les AODE SYMEG, SMEGUY, SIDELEC et SMEM avec le soutien des parlementaires :**

<sup>5</sup> Organes de Manœuvre Télécommandés

<sup>6</sup> Prolongation de Durée de Vie



**Demandent de consentir un effort exceptionnel d'investissement sur les ZNI en écart significatif de qualité de l'électricité par rapport à l'objectif d'EDF SEI fixé par la CRE<sup>7</sup>**

**Demandent instamment la mise en place :**

- **D'un atelier avec EDF SEI, par le biais de la FNCCR, sur la thématique de la transmission des données**
- **D'un observatoire de la qualité de distribution d'électricité dans les ZNI en lien avec la FNCCR**
- **D'un bilan périodique des contrats de concession dans les ZNI**
- **De la révision des modes de collaboration avec les concessionnaires pour un service public fluide et de qualité**
- **De la présentation aux AODE des projets industriels d'EDF SEI**
- **D'une adaptation de l'outil de valorisation du patrimoine des communes des ZNI**

**Souscrivent et demandent la déclinaison de la motion relative aux relations concédant-concessionnaire adoptée lors du congrès de la FNCCR le 2 octobre 2019**

**Prendent toute disposition pour sensibiliser les acteurs de l'énergie :**

- **À la question de l'augmentation l'enveloppe FACE dédiée aux travaux des syndicats**
- **Aux carences réglementaires (décret qualité)**

---



<sup>7</sup> Commission de Régulation de l'Énergie





- **À la prise en compte des ZNI dans tout texte réglementaire relatif à l'énergie**
- **A la nécessité de défendre la péréquation tarifaire**
- **A la question de l'autorisation par la CRE<sup>8</sup> de l'injection d'énergie stockée**
- **A la participation des AODE aux instances décisionnelles (PPE, GT Permanent, Etudes prospectives autonomie 2050...)**

Fort-de-France, le 24 mai 2024

Pour le Syndicat Mixte d'Énergie de la Martinique,	Pour le Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe,	Pour le Syndicat Mixte d'Énergie de la Guyane,	Pour le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Réunion
Le Président,	Le Président,	Le Président,	Le Président,
			
Ralph MONPLAISIR	Daniel DULAC	Albéric BENTH	Maurice GIRONCEL
M. le Sénateur,	Mme la Sénatrice,	M. le Député,	M. le Député,
			
Frédéric Buval	Catherine CONCONNE	Jean-Philippe NILOR	Giovanni WILLIAM

<sup>8</sup> Commission de Régulation de l'Énergie